

# Conseil de Communauté

## Délibération n°222018

Jeudi 15 mars 2018 – 18h30



L'an deux mille dix-huit et le quinze mars à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Valette à Saint-Just, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté. [www.paysdelunel.fr](http://www.paysdelunel.fr)

Nombre de membres en exercice : 44

**Présents :** MM. Francis PRATX, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Claude ARNAUD, Mmes Annabelle DALLE, Paulette GOUGEON, M. Pierre SOUJOL, Mmes Frédérique DOMERGUE, Marie FEVRIER, M. Joël MOYSAN, Mme Nancy LEMAIRE, M. Stéphane ALIBERT, Mme Francine BLANC, M. Laurent GRASSET, Mme Ghyslaine ARNOUX, M. Philippe MATHAN, Mme Danielle RAZIGADE, M. René HERMABESSIERE, Mme Julia PLANE, M. Claude CHABERT, Mme Isabelle BUFFET, M. Philippe MOISSONNIER, Mme Sylvie THOMAS, M. Jean CHARPENTIER, Mme Sylvie FROIDURE, MM. Norbert TINEL, Jean-Paul ROGER, Mme Maryvonne SABATIER, MM. Jean-Luc BERGEON, Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, MM. Henry SARRAZIN, Jean-Jacques ESTEBAN et Jérôme BOISSON.

**Absents Représentés :** M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Pierre SOUJOL, M. Richard PITAVALE représenté par Claude ARNAUD, Mme Bernadette VIGNON représentée par Robert PISTILLI, M. Jérôme PIETRERA représenté par Jean-Paul ROGER, Mme Cécile MACAIGNE représentée par Maryvonne SABATIER.

**Secrétaire de séance :** M. Hervé DIEULEFES

---

### Objet : Débat d'orientations budgétaires pour 2018 – budget principal et budgets annexes

Conformément aux articles L 2312-1 et L 5211-36 du CGCT, monsieur Robert Pistilli, vice-président délégué aux finances, présente au conseil le rapport d'orientation budgétaire 2018 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

Ce rapport est soumis au débat.

Après avoir ouï l'exposé de **monsieur le vice-président** et en avoir débattu et délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

**DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif au budget principal et budgets annexes de l'exercice 2018, sur la base du rapport présenté au conseil,

**AUTORISE** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE :

Nombre de conseillers présents ou représentés : 44

Nombre de votants : 44

Ne souhaitent pas acter le débat : 0

Abstentions : 0

Prennent acte du débat : 44

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture le  
Publication du

**Claude ARNAUD**

Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

**Communauté de Communes du Pays de Lunel**

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex